Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par Anaïs Couderc Tél. : + 33 5 61 55 74 51 daji.elections@univ-tlse3.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Décision n° 2022-JMB-040

Arrêté portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de la faculté de santé – scrutin du 8 mars 2022.

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts de la faculté de santé ;

Vu la délibération 2021/10-CA-090 en date du 25 octobre 2021 portant création de la faculté de santé et adoption de ses statuts ;

Vu l'arrêté n° 2022-JMB-017 portant organisation de l'élection ;

Vu l'arrêté n° 2022-JMB-030 portant recevabilité des candidatures ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 3 février 2022 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

DECIDE

Article 1: Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 8 mars 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil de la faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

Collège A

UNE SANTE POUR DEMAIN:

- 1. Philippe POMAR
- 2. Charlotte VAYSSE
- 3. Didier CARRIE
- 4. Monique COURTADE-SAIDI
- 5. Fabrice MUSCARI

- 6. Brigitte SALLERIN
- 7. Etienne CHATELUT
- 8. Alessandra BURA-RIVIERE
- 9. Stéphane OUSTRIC
- 10. Sarah COUSTY

Collège B1

UNE SANTE POUR DEMAIN:

- Mélanie WHITE KONING
- 2. Safouane HAMDI
- 3. Sophie CAZALBOU

- 4. Jacques RIMAILHO
- 5. Victorine DOUIN
- 6. Pierre Pascal POULET

Collège B2

UNE SANTE POUR DEMAIN:

1. Denis PIERRON

2. Isabelle ADER

Collège P

UNE SANTE POUR DEMAIN:

1. Marine MICHELET

2. Laurent BALARDY

...

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par Anaïs Couderc Tél.: + 33 5 61 55 74 51 daji.elections@univ-tlse3.fr



Collège BIATSS

SNPTES POUR SANTE:

- Marie PENARY
- 2. Michel ATTIOGBE

- 3. Valérie CRISTOFOLI
- 4. Antoine LACOMBE

Collège USAGERS

UNE SANTE POUR DEMAIN:

Titulaires:

- 1. Sarah LORETZ
- 2. Mattéo VILLELONGUE
- 3. Olivia CORADAZZI
- 4. Antoine NOGUERO
- 5. Jeanne SOUCHE
- 6. Enzo PELISSOU
- 7. Inès BOUILLAUD
- 8. Nicolas LUNEL

Suppléants:

- 9. Eva DORE
- 10. Charles CORTINAT
- 11. Pauline LAVENANT
- 12. Yanis ROUCH
- 13. Solveig FOUCHER de BRANDOIS
- 14. Benjamin MERCIER
- 15. Marie-Estelle DELPIROUX
- 16. Baptiste VILLENAVE

Article 2: Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

Article 3: Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est affiché au bâtiment de l'administration centrale, sur les sites des départements de médecine, de chirurgie dentaire et de sciences pharmaceutiques, en particulier sur les lieux de vote. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Il sera transmis à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2022,

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Jean-Marc BROTO,